

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGÉY SUD GRAND COLOMBIER DU 04 MARS 2025

Délibération n°: D-2025-01

Le 04 mars 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation : le 18 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert

Excusés

PONCY Daniel
GODET Pauline
BAL Serge
ROCHE Jean

Absents

GUILLAND Marc
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

TETAZ Nicolas
PELISSIER Michel
PERNOD-MATTE Véronique
PERRET Alain

Excusés

DESMOUCELLES Laura
BERTHELET Cyril
CHAPELAN Rémi

Absents

LIBOUTET Louise
BELLEMIN Christophe
METGE Clément

Invités :

Denis MARTIN-BARBAZ (viticulteur dont le nom sera proposé lors du prochain Conseil Communautaire de CC Bugey-Sud pour remplacer Clément METGE, démissionnaire)

Alicia BOUCHARDY (adjoite de direction de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier)

Objet : nouveaux produits boutique OT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur doit informer le Comité de Direction, à chaque séance, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (délibération n° D-2016-03 en date du 26 octobre 2016 complétée par les délibérations n° D-2017-25 en date du 28 février 2017 et D-2020-89 du 03 décembre 2020).

Produit / prestation	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Caveau Martin-Barbaz - Roussette blanche bio	8,75 €	10,50 €
Caveau Martin-Barbaz - Mondeuse rouge bio	8,75 €	10,50 €
Sirop de menthe 30 cl - Les Gaëtannies	3,32 €	3,50 €
Tisane apaisante 20 g - Les Gaëtannies	2,84 €	3,00 €
Tisane après la course 20 g - Les Gaëtannies	2,84 €	3,00 €
Tisane dopante 20 g - Les Gaëtannies	2,84 €	3,00 €
Tisane la forme 20 g - Les Gaëtannies	2,84 €	3,00 €
La Forge du Bovar - Couteau à fromage Pagu - Noyer	89,08 €	106,90 €
La Forge du Bovar - Couteau à fromage Pagu - Frêne	89,08 €	106,90 €
Gin classique 70 cl - Distillerie du Bugey	35,00 €	42,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :

- **VALIDE** les acquisitions de produits et leurs prix,
- **AUTORISE** la directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ledit jour 04 mars 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 05 mars 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 04 mars 2025.

Le Président, Régis Castin



Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20250304-2025-01-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2025

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 04 MARS 2025

Délibération n°: D-2025-02

Le 04 mars 2025 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation : le 18 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert

Excusés

PONCY Daniel
GODET Pauline
BAL Serge
ROCHE Jean

Absents

GUILLAND Marc
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry
MEURIAU Annie

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

TETAZ Nicolas
PELISSIER Michel
PERNOD-MATTE Véronique
PERRET Alain

Excusés

DESMOUCELLES Laura
BERTHELET Cyril
CHAPELAN Rémi

Absents

LIBOUTET Louise
BELLEMIN Christophe
METGE Clément

Invités :

Denis MARTIN-BARBAZ (viticulteur dont le nom sera proposé lors du prochain Conseil Communautaire de CC Bugey-Sud pour remplacer Clément METGE, démissionnaire)

Alicia BOUCHARDY (adjoite de direction de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier)

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 et rapport annexé conformément à l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En introduction, le Président expose les points suivants :

- Les obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires relatifs à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) :

La tenue du DOB est obligatoire « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

- Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires :
 - De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
 - D'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'EPIC.

L'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 modifie les présentations du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure des dépenses et des effectifs
- la structure de la dette.

En outre, le périmètre l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comprend également une présentation de la structure des effectifs et de son évolution, ainsi que des éléments relatifs aux dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Les dispositions issues des articles L. 2311-1-2 du CGCT (rapport sur l'égalité femmes et hommes) et L. 2311-1-1 du CGCT (rapport sur la situation en matière de développement durable) ne concernent pas l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, celui n'étant pas un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce rapport est annexé à la présente délibération relative au Débat d'Orientations Budgétaires et sera transmis dans un délai de 15 jours aux représentants des collèges de l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

Le Président présente le bilan de l'année écoulée, les orientations et présente les bases de la construction du budget 2025.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité directeur :

- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025,
- Annexe le rapport demandé par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Directrice à signer tout document utile.

Ainsi délibéré, ledit jour 04 mars 2025 au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 05 mars 2025 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 04 mars 2024.

Le Président, Régis Castin



Rapport d'orientation budgétaire 2025



OFFICE DE TOURISME
BUGEYSUD
GRAND COLOMBIER

Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier

Rapport d'orientation budgétaire 2025

(art. L. 2312-1, al. 1 et 2 CGCT)

Rapport annexé au DOB du 04 mars 2025 de l'EPIC de l'Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Par courrier du 26 décembre 2016, la Direction des relations avec les collectivités locales de la Préfecture de l'Ain attirait l'attention des collectivités concernant la procédure de vote des budgets et en particulier sur les nouveautés issues de la loi du 15 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) et ses décrets d'application.

Les dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT imposent désormais au président de l'établissement public de présenter à son organe délibérant un rapport qui servira de base aux discussions. Ce rapport présentera notamment :

- *Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (en fonctionnement et en investissement), des concours financiers, de la fiscalité, des relations financières avec les EPCI de rattachement ;*
- *Les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;*
- *La structure et la gestion de l'encours de la dette.*

Ces différents éléments permettront d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'encours de la dette à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (donc l'EPIC de l'Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier), ce rapport comporte également :

- *Une présentation de la structure des effectifs et de son évolution au cours de l'exercice concerné par le projet de budget ;*
- *Les dépenses de personnel comportant des éléments de rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, avantages en nature, temps de travail) et leur évolution au cours de l'exercice concerné par le projet de budget.*

Ce rapport doit être transmis aux membres du comité directeur dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il sera transmis dans un délai de 15 jours aux représentants des collèges de l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, à compter de l'adoption des délibérations budgétaires relatives au budget primitif.

Le présent document constitue ce rapport, en application de l'article L. 2312-1 du CGCT. Il est joint à la délibération relative au DOB qui a eu lieu le 09 mars 2023.

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L. 2312-1, alinéas 2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'article L. 2313-1, alinéas 23 et 24 du CGCT ;

VU l'article L. 5211-36, alinéa 2 du CGCT ;

SOMMAIRE

Contexte général	page 3
I. Orientations budgétaires pour 2025	page 4
II. Engagements pluriannuels envisagés	page 8
III. Structure de la dette	page 8
IV. Gestion de la dette	page 9
V. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs	page 9
ANNEXE : NOTE DE PRESENTATION GENERALE	page 13

Contexte général :

En 2023, activité touristique en baisse au global (- 9,5 %).

Bilan mitigé pour le secteur de la montagne. La période hivernale a été marquée par un enneigement tardif et de courte durée ainsi que par des températures caniculaires durant l'été.

Concernant le Sud du territoire, l'accueil d'une étape du Tour de France le 14 juillet a attiré de nombreux touristes mais qui ont peu consommé. Néanmoins, l'événement a permis de soutenir l'activité touristique en juillet (+ 5,6 %). En août (- 7,6 %), les conditions météorologiques ont beaucoup impacté l'activité (alternance canicule / pluie).

Le montant de la taxe de séjour est mécaniquement en baisse par rapport à l'année antérieure. En effet, des sommes non-collectées en 2022 avaient été intégrées au budget prévisionnel mais n'ont pas pu être collectées.

Concernant l'accueil/Information des visiteurs :

- Bureau de Belley : + 14,20 % de personnes accueillis par rapport à 2022
- Bureau de Champagne-en-Valromey : -8,19 % pour un nombre de jour d'ouverture équivalent à 2022 (50 jours).
- Bureau des Plans d'Hotonnes : -32,28 %. Cette baisse est dû à la faible activité de la station durant la saison 2023 et un nombre de jours d'ouverture en baisse par rapport à 2022 (93 jours en 2022 vs 113 jours en 2022).
- Bureau de Culoz : + 95,87 % grâce à l'étape du Tour de France.

Les activités d'accompagnement des socioprofessionnels partenaires de l'Office de Tourisme et aux porteurs de projet se sont poursuivies et intensifiées. L'activité de visites guidées est quant à elle en forte augmentation par rapport à l'année antérieure (+ 30 %).

La collaboration avec la Communauté de communes Bugey-Sud se développe grâce à des projets communs avec les services Tourisme-Culture-Patrimoine, Agriculture et Economie.

En termes de ressources humaines, l'équipe de l'Office de Tourisme a stabilisé son effectif en 2023 ce qui a permis de maintenir l'ouverture des 4 bureaux d'informations touristiques ainsi que les accueils mobiles bien que perturbés par la météo (canicule et pluie).

En 2024, activité touristique en hausse de 1 % par rapport à la saison 2023.

Le secteur montagne est à nouveau impacté par un enneigement de très courte durée. Les questions de mutation des activités hivernales vers des activités 4 saisons est au cœur des débats.

De mars à juin, le territoire connaît une fréquentation touristique dans le vert, avec un pic en mars à + 26,6 % vs 2023. Le mois de juillet est marqué par un arrêt brutal de la fréquentation dû à des facteurs externes : inflation, météo mitigée, JO Paris 2024 mais surtout instabilité politique avec la dissolution de l'Assemblée Nationale. Belle reprise de l'activité touristique en août avec + 16 % de fréquentation vs 2023. La météo chaude mais pas caniculaire favorable aux sorties. Dès septembre, la rentrée est marquée par le retour des problématiques d'instabilité politique qui mine le moral des

français. Les vacances de la Toussaint sont plutôt moroses avec des consommateurs attentistes. Il faut attendre novembre et les premières lueurs du froid et de neige pour redynamiser l'activité touristique avec un + 19,8 % vs 2023.

Le montant de la taxe de séjour est en forte hausse par rapport à l'année antérieure (80 595,49 € en 2023 vs 118 390,52 € en 2024). Des sommes jusqu'alors non-perçues depuis plusieurs années, ont pu être collectées grâce au travail du service comptable de la CC Bugey-Sud.

Concernant l'accueil/Information des visiteurs :

- Bureau de Belley : - 14,48 % de personnes accueillies par rapport à 2023, pour 249 jours d'ouverture (vs 244 jours en 2023)
- Bureau des Plans d'Hotonnes : + 24,62 % de personnes accueillies par rapport à 2023, pour 189 jours d'ouverture (93 jours en 2023).
- Bureau de Champagne-en-Valromey : - 48,12 % de personnes accueillies par rapport à 2023 pour 22 jours d'ouverture (vs 50 jours en 2023).
- Bureau de Culoz : - 42,75 % de personnes accueillies (rappel : accueil du Tour de France en 2023).

Les collaborations avec la Communauté de communes Bugey-Sud se poursuivent grâce à des projets communs avec les services :

- Tourisme-Culture-Patrimoine : poursuite des missions menées en lien avec le projet de territoire et accompagnement dans la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire,
- Agriculture : réflexions autour de l'événement grand public « Les Pieds dans le Local »,
- Economie : travaux lancés autour du thème du tourisme d'affaires avec un projet d'édition d'une brochure dédiée.

En termes de ressources humaines, l'équipe de l'Office de Tourisme a été en sous-effectif pendant 11 mois sur les missions supports (licenciement d'un collaborateur).

L'ouverture des 4 bureaux d'informations touristiques a été assurée avec certaines difficultés. L'équipe du pôle accueil est devenue trop petite pour assurer l'ouverture annuelle de deux BIT (Belley et Les Plans d'Hotonnes).

I. Orientations budgétaires pour 2025

Contexte :

L'Office de Tourisme et le service tourisme de la Communauté de communes Bugey-Sud poursuivent le développement de la stratégie, en lien avec le projet de territoire et la stratégie patrimoine.

En 2024, la refonte du guide touristique de territoire a été lancée. Elle a été largement plébiscitée par les partenaires et clients. L'édition 2025 sortira en mars. L'ambition aujourd'hui, est ainsi d'être plus performant dans la diffusion de cet outil au sein de tous les réseaux : touristiques, institutionnels, entreprises, commerçants et artisans...

La refonte des outils de communication de l'Office de Tourisme se poursuit avec l'affirmation d'une nouvelle charte graphique à décliner.

Le développement de la boutique souvenirs de l'Office de Tourisme se poursuit également. La saison 2024 a permis de consolider la mise en collection des produits du terroir. En 2025, un travail autour des produits d'artisanat locaux sera lancé ainsi que le travail autour de la personnalisation de produits souvenirs sera effectué toujours dans un objectif de diversification des activités de la structure et de l'identité de marque.

INVESTISSEMENTS :

En 2025, l'Office de Tourisme envisage l'acquisition d'un véhicule de service à ses couleurs et souhaite travailler sur les thématiques d'ergonomie de poste de travail.

Orientations :

Maintenir une gestion rigoureuse des dépenses courantes,
Renforcer et développer le réseau des partenaires touristiques,
Consolider l'offre patrimoine en requestionnant le contenu des visites guidées actuelles,
Mutualiser les moyens, humains et financiers notamment avec le service tourisme, culture et patrimoine,
Poursuivre et consolider le travail de collecte de la taxe de séjour.

Fonctionnement / Ressources humaines :

Recrutement d'une adjointe de direction à compter du lundi 17 mars 2025,
Revalorisation des salaires des salariés de droit privé afin de limiter le turn-over et répondre à l'augmentation du coût de la vie et dans le cadre d'une montée en compétences de certains collaborateurs.

Activité commerciale :

Commercialisation 2024 :

	Chiffre d'Affaires HT / net	Recettes OT HT / net
Prestation de partenariat	30 576,18 €	30 576,18 €
Audit Accueil Vélo	2 000,04 €	1 900,04 €
Boutique de l'Office	8 925,73 €	3 030,49 €
Visites guidées individuelles	3 251,20 €	2 372,20 €
Groupes et produits packagés	5 986,66 €	2 238,98 €
Gîte de la Lèbe	29 930 €	1 197,20 €
TOTAL 2024	80 669,81 €	41 315,09 €
vs 2023	62 537,68 €	30 209,22 €
	+ 29 %	+ 36 %

Budget prévisionnel 2025 :

Le résultat d'exploitation après clôture (dont report) est de 50 434,20 €. Ce résultat est en baisse par rapport à 2024 (- 8,42 %).

La prévision de recettes réelles de la taxe de séjour est de 118 390,52 €. Ce montant est mécaniquement en hausse par rapport à 2024 (+ 46,89 %) car des sommes jusque-là non-réclamées ont été collectées par le service comptable de la CC Bugey-Sud.

En 2025, l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier doit procéder à la réédition de l'ensemble de ses éditions et faire face à l'augmentation de ses charges fixes. C'est pourquoi la subvention sollicitée à la Communauté de communes Bugey-Sud est maintenue à : 362 800 €.

Cette subvention est également assortie subventions et prestations en nature accordés par la CCBS évaluées à 37 254,29 € et listées ci-dessous. Ces informations feront l'objet d'une annexe lors du vote du Compte Administratif (principe de transparence comptable).

PRESTATIONS			GLOBAL 34	PART OT
NETTOYAGE DES LOCAUX				10 715,35 €
ENTRETIEN COUR			580,00 €	193,33 €
GAZ			6 993,93 €	2 331,31 €
EAU			350,93 €	116,98 €
ELECTRICITÉ 2024			5 883,40 €	1 901,15 €
FIBRE ADISTA				108,00 €
LOGICIELS				124,32 €
TEAMS				168,48 €
ADOBE				1 091,52 €
AFI				1 436,06 €
LOCATION ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR			661,82 €	220,61 €
VERIFICATION EXTINCTEUR / CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE			2 828,23 €	942,74 €
ASSURANCE BATIMENT			719,04 €	239,68 €
ASSURANCE VÉHICULE AZ-951-DS				252,19 €
MAINTENANCES DIVERSES				704,94 €
EQUIPEMENTS ET FOURNITURES TECHNIQUES				231,88 €
MOBILIERS				3 144,00 €
LOYER 2024 TTC	<i>avant révision du 01/01/2024 au 31/03/2024</i>	9 569,09 €	39 815,24 €	13 271,75 €
<i>basé sur loyer 55, Grande Rue à Belley</i>	<i>après révision du 01/04/2024 au 31/12/2024</i>	30 246,16 €		
	TOTAL 2024	39 815,24 €		

TOTAL AVANTAGES EN NATURE 2024 37 254,29 €

Document préparatoire au DOB 2025

Projet de budget prévisionnel

DEPENSES CHAPITRES	BP 2024	BP 2025	RECETTES CHAPITRES	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement			Fonctionnement		
11 – Charges à caractère général	137 600 €	153 852,75 €	002 – Résultat reporté	55 072,96 €	50 434,20 €
12 – Charges de personnel et assimilés	373 300 €	361 300 €	13 – Atténuation de charges	0 €	0 €
22 – Dépenses imprévues	0 €	5 000 €	70 – Produits des services et ventes diverses	37 500 €	38 000 €
23 – Virement à la section d'investissement	0 €	23 771,10 €	74 – Subventions d'exploitation	362 764,78 €	362 800 €
65 - Autres charges de gestion courante	18 100 €	20 100 €	75 – Autres produits de gestion courante (dont TS)	80 645,49 €	118 390,52 €
67 – Charges exceptionnelles (TVA)	600 €	600 €	77 – Produits exceptionnels	0 €	0 €
68 – Dotation aux amortissements	6 283,23 €	5 000,87 €			
695 – Impôts sur les bénéfices	100 €	100 €			
TOTAL fonctionnement	535 983,23 €	569 624,72 €	TOTAL fonctionnement	535 983,23 €	569 624,72 €

DEPENSES CHAPITRES	BP 2024	BP 2025	RECETTES CHAPITRES	BP 2024	BP 2025
Investissement			Investissement		
001 - Solde exécution investissement reporté	17 472,82 €	0 €	001 - Solde exécution investissement reporté	0	5 528,03 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 000 €	0 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	23 771,10 €
21 - Immobilisations corporelles	4 283,23 €	34 300 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 472,82 €	0 €
			28 - Amortissements des immobilisations	6 283,23 €	0 €
			040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	5 000,87 €
TOTAL investissement	23 756,05 €	34 300 €	TOTAL investissement	23 756,05 €	34 300 €

II. Engagements pluriannuels envisagés

Actualisation de la stratégie de développement touristique

Axe 1. Promouvoir la marque Bugey Vélo

- Poursuivre l'appropriation par les acteurs du territoire et les organisateurs d'événements
- Développer la notoriété du territoire comme terre de vélo

Axe 2. Soutenir les événementiels sportifs d'envergure

- Se positionner comme territoire d'aventure
- Générer des retombées économiques (nuitées et consommation touristique)
- Fédérer les acteurs, les habitants, les communes en créant une dynamique de territoire

Axe 3. Renouveler la logique d'accueil et d'information touristique et la mise en marché de l'offre

- Prendre en compte l'évolution des comportements de la clientèle et de sa mobilité pour adapter les services
- Accompagner la professionnalisation des acteurs locaux

Axe 4. Mettre en œuvre un plan pluriannuel de qualification des sites touristiques et naturels

- Améliorer l'offre de services sur les sites et les abords
- Concilier fréquentation touristique, préservation de l'environnement et respect des habitants

Axe 5. Structurer, organiser et mettre en marché l'offre d'activités de pleine nature

→ Flécher des spots de pratique et organiser la pratique

Axe 6. Promouvoir et révéler les patrimoines de Bugey Sud

→ Proposer une offre ludique pour les familles

→ Favoriser le développement d'offres expérientielles

→ Favoriser la collaboration en amont de l'élaboration d'un projet de valorisation des patrimoines

Axe 7. Accompagner la création d'activités et les porteurs de projet

→ Dynamiser la création et la qualification des hébergements sur le territoire

→ Susciter le développement des initiatives dans le domaine de l'économie touristique en intégrant les dimensions d'accessibilité et de développement durable

Axe 8. Mettre en place des gouvernances adaptées aux enjeux de développement touristique

→ Favoriser les coopérations pour la mise en œuvre de projets touristiques

→ Clarifier / adapter les modes de gouvernance

III. Structure de la dette

L'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier n'a aucune dette.

IV. Gestion de la dette

Non concerné.

V. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Evolution des dépenses – recettes

(Sous réserve du compte de gestion)

	Réalisé 2024	BP 2025
Dépenses	537 905,79 €	603 924,72 €
Recettes	556 267,88 €	603 924,72 €

Principaux postes de dépenses :

- Réimpression de toutes les éditions de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier dont le magazine touristique,
- Développement de la collection de produits personnalisés et de produits d'artisanat local de la boutique de l'Office,
- Contractualisation avec un fournisseur pour mener à bien les campagnes partenariales,

- Acquisition d'un véhicule de service,
- Acquisition de matériel pour mise en ergonomie des postes de travail des bureaux de Belley et des Plans d'Hotonnes.

Présentation relative au personnel :

Effectif moyen : 7 salariés à temps plein, 1 salariée à 24h, 1 salariée mise à disposition à 17h30.
Au 31 décembre 2024 - Nombre d'hommes : 2 – Nombre de femmes : 7

Rémunération – salariés de droit privé (CCN n°3175) :

2023 :

A compter du 1^{er} avril : revalorisation des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun. Au 1^{er} janvier 2023, aucune revalorisation des points d'indice n'est annoncée.

2024 :

Au 1^{er} janvier, compte tenu de l'évolution de l'inflation et de la situation actuelle difficile, les partenaires sociaux se sont réunis pour négocier une nouvelle évolution de la valeur du point d'indice pour l'année 2024.

A compter de la réalisation des entretiens annuels obligatoires, revalorisation des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun.

2025 :

Au 1^{er} mars 2025, revalorisation du point d'indice décidé par les partenaires sociaux.

A compter du 1^{er} juin 2025 : revalorisation des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun.

Tableau des emplois et temps de travail

Synthèse du tableau des emplois au 01/01/2025

	INTITULE DE POSTE	Temps de travail	Niveau de diplôme*	ECHELON - Indice
Droit privé	Adjointe de Direction	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 2.3 – indice 1950
	Responsable accueil	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 2.2 – Indice 1821
	Chargée de commercialisation et guide-conférencière	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 2.2 – Indice 1780
	Conseillère en séjour	24 h	Niveau 5	CDI droit privé – 2.1 – Indice 1680
	Conseiller en séjour	35 h	Niveau 7	CDI droit privé – 1.2 – Indice 1540
	Conseiller en séjour	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 1.2 – Indice 1540
	Référent sports nature, assistant communication	35 h	Niveau 7	CDI droit privé – 1.3 – Indice 1640
Droit public	Directrice	37h30	Niveau 7	CDI droit public – grade des attachés – échelon 11 - Indice 673
	Comptable (convention de prestation CC)	17h30	Niveau 5	CDI droit public – grade adjoint administratif principal

*Niveau de diplôme :

5 : bac +2

6 : bac +3 et +4

7 : bac +5 ou plus

Rémunérations et avantages en nature au 01/01/2025

REPARTITION DES REMUNERATIONS	Nombre d'agents
Masse salariale inférieure à 30 000 € /an	7
Masse salariale supérieur à 30 000 € et inférieur à 40 000 €	1
Masse salariale supérieure à 40 000 €	1

Avantages en nature	13e mois	Prime sur objectif annuelle (6% maximum du mensuel net)
Salariés de droit privé	7	7

Avantages en nature	Régime indemnitaire – CIA / IFSE
Salariés de droit public	1

ANNEXE : NOTE GENERALE DE PRESENTATION

1. Présentation de l'Office de Tourisme

2. Organigramme

3. Missions

L'Office de Tourisme est une structure communautaire suite à la Loi NOTRe depuis le 1^{er} janvier 2017, en EPIC depuis octobre 2016. L'Office de Tourisme exerce ses missions sur les 42 communes membres de la CC Bugey Sud et compte 8 techniciens permanents (7,8 équivalents temps plein).

Il dispose de 4 bureaux d'accueil : Belley, Les Plans d'Hotonnes, Champagne-en-Valromey et Culoz ainsi que d'un véhicule mis à disposition par la Communauté de communes pour les accueils en mobilité au Grand Colombier et à la cascade de Glandieu notamment.

L'Office de Tourisme est classé en catégorie II depuis le 17 janvier 2022.

Une convention d'objectifs lie l'Office de Tourisme et la Communauté de communes Bugey-Sud.

Organisation de l'EPIC :

Organigramme techniciens :

Direction – pôle administratif :

- Une directrice, en charge de la gestion, du management, de la promotion-communication, de l'observation touristique et de l'aide au développement de projets de la CCBS.

- Une adjointe de direction, régisseuse, en charge de l'accompagnement et la fédération des acteurs locaux

- Une assistante-comptable mise à disposition par la Communauté de communes Bugey-Sud.

Pôle accueil-information :

- Une responsable, référente APIDAE et pour la boutique souvenirs.

- Trois conseillers en séjour avec des missions secondaires : documentation, boutique, APIDAE, DPO, organisation d'événements.

- Un référent sports et nature / assistant communication.

Pôle commercialisation :

Une guide conférencière en charge du patrimoine, du service groupes et de la commercialisation des produits packagés.

Le Comité de direction

Au 1^{er} janvier 2025, le CoDir est composé de 11 membres titulaires et 11 suppléants.

Suite à plusieurs démissions, des nouveaux membres seront proposés lors de la prochaine session du Conseil Communautaire Bugey-Sud.

Collège des représentants de la collectivité

Titulaires	Suppléants
CASTIN Régis	GODET Pauline
GUILLAND MARC	BAL Serge
ROPELE Jean-Pierre	VERGAIN Thierry
CLUZEL Annie	PONCY Daniel
ROCHE Jean	GUITTET Thierry
SERPOL Robert	MEURIAU Annie

Collège socio-professionnels

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Hébergeurs et restaurateurs	PERNOD-MATTE Véronique	BERTHELET Cyril
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur ViaRhôna	PELISSIER Michel	BELLEMIN Christophe
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur montagne	PERRET Alain	CHAPELAN Rémi
Gestionnaires de sites touristiques	DESMOUCELLE Laura	
Producteurs et viticulteurs		TETAZ Nicolas